
CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DU CANTON D'ANCENIS

**Mercredi 18 décembre 2024
Ancenis-Saint-Géréon**

**BP 2025
Procès-verbal**

SIVOM DU CANTON D'ANCENIS

Mercredi 18 décembre 2024

Ancenis-Saint-Géréon - Salle du Conseil municipal

ÉTAIENT PRÉSENTS : ORHON Rémy, CADOREL Laure, CAILLET Florent, DE KERGOMMEAUX Bruno, RAMBAULT Gilles, RIALET Myriam, ROUSSEAU Régis, PHILIPPEAU Christelle, PRAUD Jacques, MERCIER Rémi, Nadine YOU, BENOIT Bruno, CHICOISNE Bruno, LEGRAS Frédéric, LEMARIE Agnès, BESSON Franck, PERROIN Noëlle, CORITON Bruno, MERCIER Laurent, ORHON Jean-François, DE LABAUDERE Pierre, RABERGEAU Henri, BUCHET Patrick, CORNILEAU Amélie, MELLIER Stéphane, FLEURY Yannick.

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES : VIEAU André-Jean, KERVADEC Renan, LE JALLE Fanny, PRODHOMME Sébastien, Sarah ROUSSEAU, RAYMOND Nicolas, HENRY Anne-Marie, CORABOEUF Antony et PLESCY Céline.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur DE KERGOMMEAUX Bruno a été désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Il est donné lecture des pouvoirs de : VIEAU André-Jean à CAILLET Florent et LE JALLE Fanny à ORHON Rémy.

APPROBATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 18 décembre 2024 est approuvé par les conseillers syndicaux.

FINANCES – EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2024 – N°016-2024

Rapporteur : Rémy ORHON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2313-1 et 2 ;

VU l'état de consommation des crédits 2024 ;

CONSIDÉRANT la possibilité pour l'assemblée délibérante de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2024, dans l'attente de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion ;

CONSIDÉRANT les états de réalisations des dernières opérations comptables sur l'exercice 2024 ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice 2024 se présentant de façon détaillée dans le tableau de reprise anticipé des résultats annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que la décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement, à savoir le résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté de l'exercice précédent ;

CONSIDÉRANT que le résultat est prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (résultat reporté et solde des restes à réaliser) ; le solde en excédent de fonctionnement reporté et/ou en dotation complémentaire d'investissement ;

CONSIDÉRANT que si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procédera à leur régularisation dans le cadre d'un budget supplémentaire, à intervenir avant la clôture du SIVOM ;

CONSIDÉRANT que le résultat cumulé d'exploitation 2024 est excédentaire de 17 043.88 € au titre du budget principal ;

CONSIDÉRANT la capacité de financement de la section d'investissement ;

Présentation du budget par Mme GUEHO Vanessa.

Intervention M. le Président :

Merci Vanessa, j'en profite aussi pour vous remercier d'avoir assuré l'intérim avec brio pour la préparation du budget du SIVOM, mais également SIVU, CCAS et celui de la ville. Merci Vanessa. Je vous propose de délibérer pour procéder à la reprise anticipée du résultat 2024 pour un montant de 17 043,88€ et de l'affecter au budget primitif 2025. Sachant que le budget primitif 2025 procédera à la reprise des résultats 2024 sur cette base. Est-ce qu'il y a des questions ? Personne, nous passons au vote.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 28

Votants : 28

Abstentions : 0

Exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

PROCEDE à la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2024, comme suit :

- Excédent de fonctionnement (report à nouveau créditeur, compte 002) : 17 043.88 €,

AFFECTE provisoirement au budget primitif 2025 le résultat de fonctionnement 2024.

PRECISE que le budget primitif pour 2025 procédera à la reprise des résultats 2024 sur cette base.

**FINANCES – EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE ASSOCIATION INTER-CANTONALE
DE MAINTIEN A DOMICILE – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF– N°017-2024**

Rapporteur : Rémy ORHON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3, L.2312-1, L.2312-2, L.2312-3, L.2312-4 et L.5211-36,

VU le débat en 1^{ère} séance du 18 décembre 2024 sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025,

VU la reprise anticipée des résultats 2024 dans l'attente de l'approbation du compte administratif,

VU le document de synthèse reprenant une comparaison des exercices 2024 et 2025 annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT le rapport de présentation du budget primitif 2025 annexé à la présente,

CONSIDÉRANT le document technique du budget primitif 2025 soumis à l'assemblée délibérante, respectant la nomenclature budgétaire et comptable M57,

CONSIDÉRANT la possibilité d'assurer le suivi des projets d'investissement via le dispositif des autorisations de programme et de crédits de paiement,

CONSIDÉRANT la faculté offerte par la nomenclature de M57 de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

CONSIDÉRANT que cette possibilité doit être encadrée par délibération de l'assemblée délibérante, lors du vote du budget, et qu'en cas de recours à cette délégation, le Président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche,

CONSIDÉRANT les modalités de vote proposées, à savoir au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, du chapitre et sans chapitre opération pour la section d'investissement, et sans vote formel sur chacun des chapitres,

CONSIDÉRANT le mode de calcul des contributions communales à l'équilibre du budget principal, en fonction de l'activité :

Activités	Population	Potentiel fiscal	Elèves Arpège
Administration générale	50,00%	50,00%	
Médecine scolaire	50,00%	50,00%	
Ecole de musique Arpège	33,33%	33,33%	33,33%
Marais	50,00%	50,00%	

CONSIDÉRANT l'encours de la dette du budget annexe au 1^{er} janvier 2025, à savoir 89 805.22 € à taux fixe de 4.42 %, avec une durée résiduelle de 7 années,

Intervention M. le Président :

Est-ce qu'il y a des questions ? Non, nous passons au vote.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 28

Votants : 28

Abstentions : 0

Exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

APPROUVE le budget primitif 2025, pour le budget principal et le budget annexe, selon les équilibres par section suivants :

BUDGET PRINCIPAL	Budget primitif 2025
SECTION FONCTIONNEMENT	22 874,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	6 292,01 €
TOTAL DU BUDGET	29 166,01 €

BUDGET ANNEXE AICMD / ACSRA	Budget primitif 2025
SECTION FONCTIONNEMENT	33 655,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	53 100,00 €
TOTAL DU BUDGET	86 755,00 €

BUDGET CONSOLIDE	Budget primitif 2025
SECTION FONCTIONNEMENT	56 529,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	59 392,01 €
TOTAL DU BUDGET	115 921,01 €

FIXE la contribution des communes membres au titre de l'exercice 2025 à 5 830.12 €, selon la répartition suivante :

	CONTRIBUTION 2025	Administration générale	Ecole de musique Arpège	Maison du Marais	Médecine scolaire
Ancenis-Saint-Géréon	2 878,05 €	536,18 €	- 1 783,57 €	624,63 €	3 500,81 €
Mésanger	935,61 €	153,34 €	- 397,67 €	178,66 €	1 001,28 €
Oudon	679,93 €	119,09 €	- 355,45 €	138,74 €	777,55 €
Pouillé-les-Coteaux	213,34 €	32,69 €	- 70,91 €	38,09 €	213,47 €
La Roche-Blanche	223,76 €	38,46 €	- 110,63 €	44,81 €	251,12 €
Vair-sur-Loire	899,43 €	156,91 €	- 464,77 €	182,80 €	1 024,49 €
TOTAL	5 830,12 €	1 036,67 €	- 3 183,00 €	1 207,73 €	6 768,72 €

PRECISE que cette contribution donnera lieu à l'émission d'un titre de recettes dès le mois de janvier 2025, pour la totalité.

AUTORISE monsieur le Président à réaliser, à l'intérieur de chaque section du budget, tant en fonctionnement qu'en investissement tout virement de crédits de chapitre à chapitre, qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

AUTORISE monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les opérations de renégociation de l'emprunt en cours, en cas d'opportunité.

AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Intervention M. le Président :

Merci. Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Intervention ? :

Le SIVOM va bientôt se dissoudre, fin mars, depuis 2014 c'est sous l'impulsion des Maires qui avaient lancé l'idée de faire les cérémonies tournantes le 11 novembre. L'idée c'est de savoir comment cela va se gérer maintenant ? Peut-être que ça fera l'objet d'une discussion à part, nous pouvons y réfléchir.

Intervention M. le Président :

Même si le SIVOM est dissout, nous pouvons continuer comme cela a été fait comme en 2014. Ça permet de se rassembler pour le 11 novembre, ça permet aussi d'avoir plus de monde et de donner une autre tonalité et dimension à l'événement. Sauf si avis contraire, mais nous pouvons continuer sur le même principe. Il va falloir une autogestion. C'est vrai que cela a toujours été à l'initiative du SIVOM. Pour les réunions de préparation c'est le Président qui les lançait ? Comment ça se passait ?

Intervention M. le Président :

C'était le représentant pour chaque commune ? Oui.

Intervention Gilles RAMBAULT :

L'habitude c'est que l'invitation est faite par la commune qui organise le 11 novembre. Je pense qu'il faut garder ce système car c'est simple à comprendre. Il faut continuer comme nous faisons, cette année c'est à Ancenis-Saint-Géréon, l'an prochain c'est à Oudon. Et il faut tourner comme nous le faisons avant.

Intervention ? :

Il y a plusieurs questions, comment on fait pour les communes nouvelles ?

Intervention Gilles RAMBAULT :

Cette année nous l'avons fait à Ancenis, quand on arrivera au moment de le faire à Ancenis, nous le ferons à Saint-Géréon.

Intervention M. le Président :

Pour 2025 c'est Oudon ?

Intervention Gilles RAMBAULT :

Oui. Ce qu'il faut c'est faire comme chaque année, on organise une réunion un mois avant pour se mettre d'accord.

Intervention M. le Président :

C'était important, merci pour la question. Nous clôturons la séance.